

conséquent, un film violent dont le visionnement était limité aux adultes dans sa version cinématographique peut être vu par les enfants et les adolescents lorsqu'il est offert en vidéocassette. Les enfants ont aussi accès à des vidéos plus violents, comme l'a fait remarquer Keith Spicer :

Je pense ici expressément aux films de torture, dans lesquels des femmes se font torturer et mutiler. Si vous en avez vu, ne serait-ce qu'un extrait de 10 secondes, vous serez à jamais dégoûtés. Du début à la fin de ces films, il n'y a que du sang et de la cruauté tout à fait injustifiés. L'on peut en acheter. Les enfants peuvent s'arranger pour en acheter dans le magasin de vidéos du quartier. Personne ne lève le petit doigt³⁹.

La coalition appelée *For the Safety of Our Daughters*, fondée à l'automne de 1992 afin de sensibiliser le public aux liens connus entre la violence à la télévision et les agressions sexuelles contre les femmes et les jeunes filles, a publié une fiche documentaire sur les films de torture. On y lit ce qui suit :

Les films de torture sont disponibles en Amérique du Nord depuis 1963. À l'époque, ces films étaient habituellement présentés lors de festivals spécialisés pour adultes. Désormais, on peut trouver au club vidéo du quartier le dernier film de torture sorti en vidéo, pour quelques dollars à peine.

Ces films montrent avec crudité des jeunes femmes pourchassées et tuées brutalement.

...En plus des films de torture, il existe aussi des jeux vidéo du même genre. Ainsi, le jeu Night Trap «fait penser à un film de torture de série B». (Globe and Mail, 13 janvier 1993, p. C3) Ce jeu vidéo est l'un des «jeux électroniques qui se sont le plus vendus pendant les Fêtes». Il présente «une aventure cinématographique sur vidéodisque au cours de laquelle le joueur doit protéger une maison pleine de jeunes filles en petite tenue contre un groupe de zombies armés de gros crochets⁴⁰».

En ce qui concerne la location de vidéos domestiques et les habitudes d'écoute, Statistique Canada estime que le marché de détail des vidéos en 1990-1991 est d'environ 800 millions à 1 milliard de dollars par année⁴¹. De plus, à peine 7 p. 100 des recettes des distributeurs de films canadiens sur le marché des vidéos domestiques proviennent de la distribution de vidéos canadiens; le reste provient de la distribution de vidéos américains. Le Canadien moyen fait fonctionner son magnétoscope pendant 4 p. 100 du temps passé devant le petit écran (environ une heure par semaine), mais les enfants et les adolescents s'en servent 14 p. 100 plus souvent en moyenne. De plus, le Comité a appris que les enfants et les adolescents peuvent facilement louer des vidéos. De l'avis des membres du Comité, tous ces facteurs combinés à l'explosion des enregistrements magnétoscopiques à louer et à visionner chez soi, à l'absence dans de nombreuses provinces de classification du contenu des enregistrements, et à la facilité avec laquelle les enfants peuvent louer et visionner des enregistrements violents, constituent des conditions propices à la hausse de la violence dans la société.

Les membres du Comité ont entendu des histoires connues à propos d'un autre type de vidéo, le vidéoclip. Ces vidéoclips sont présentés à la télévision principalement pour annoncer un disque d'un artiste et ne sont généralement pas destinés à la vente ni à la location au grand public. Ils font vivre